Siège social :
4 rue Jean-Jacques Rousseau
75001 Paris

Téléphone : 06 14 80 04 33
http://www.geopolis.fr
secretariat@geopolis.fr

SIRET 48491916200012
APE 9499Z

GEOPOLIS
la TERRE pour passion

Charte des adhérents

L'existence de l'Homme sur Terre ne représente qu'une séquence temporelle infime au regard de l'histoire géologique de la planète.

Par l'exploration, l'étude mais aussi l'exploitation des ressources géologiques de la Terre, l'Homme acquiert chaque jour davantage de connaissances sur sa planète.

Le collecteur d'objets géologiques, par ses prélèvements, sauve de la destruction irréversible (érosion et urbanisation) des spécimens intéressant la communauté.

Le collecteur et l'amateur d'objets géologiques se doivent de mettre en place et de se conformer à des règles de conduite et de gestion durable qui lui permettront de poursuivre ses activités tout en pensant aux générations futures. C'est ainsi qu'il partagera avec le plus grand nombre les trésors de la Terre.

Aussi, par mon adhésion à GEOPOLIS, je m'engage à me comporter en naturaliste et à observer les règles suivantes :

Collecter

- J'adopte un comportement responsable et respectueux vis-à-vis des propriétaires, des riverains et des autres usagers.
- Je respecte le milieu naturel et l'objet géologique.
- J'évite les prélèvements inutiles.
- Je respecte et participe à la protection des gisements exceptionnels protégés.
- Je suis responsable de mes actes, je prends les mesures de sécurité nécessaires pour prévenir tous risques d'accidents pour moi et pour autrui.
- Je respecte le travail des autres collecteurs.
- J'utilise les outils adaptés à mes objectifs et aux conditions de prélèvement dans le strict respect de la Loi.

Conserver

- Je prends le plus grand soin des spécimens en ma possession et assure leur conservation.
- Je m'engage à tenir un inventaire précis des spécimens collectés (identification, date et lieu d'origine) et j'organise leur traçabilité.
- Je précise les traitements ou les restaurations effectués sur les spécimens.

Communiquer

- Je facilite, dans la mesure de mes moyens et des circonstances, l'accès de ma collection à la communauté.
- Je communique le résultat de mes découvertes significatives.
- Je m'engage, dans la mesure de mes compétences, à diffuser et promouvoir les Sciences de la Terre.